

Procès-verbal

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

Mme MALLET (procuration à Mme GRESSIN)
M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON)
Mme VEILLAT (procuration à Mme JUBLOT-DERDINGER)
M. MELLOTT (procuration à Mme CHARON-COLIN)

et excuse l'absence de **M. AUTISSIER – Mme LEDIEU – Mme PROVENDIER**

-

Monsieur Xavier ADAM est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Le Conseil municipal approuve ensuite à l'unanimité des membres présents et représentés le **procès-verbal du Conseil municipal en date du 18 Janvier 2018**, sans observation.

-

> Débat d'orientations budgétaires 2018

Madame le Maire rappelle les différentes étapes du cycle budgétaire débutant par le débat d'orientations budgétaires basé sur le rapport présenté, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette.

> Environnement économique

Madame le Maire indique que le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4 % du PIB, contre 3,3 % initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques, grâce à une croissance contenue des dépenses.

Le Gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

Madame le Maire souligne que l'Etat est le seul acteur responsable du déficit actuel de la sphère publique puisqu'en 2017, comme en 2016, les blocs local et social auront chacun été excédentaires de 0.1% à 0.2% du PIB.

Le Gouvernement souhaite établir un pacte de confiance avec les collectivités, il s'agit de limiter les dépenses, les déficits et les dettes. Les priorités du pacte seront :

- soutenir les territoires ruraux (DETR, DSIL),
- renforcer les collectivités confrontées aux enjeux de la politique de la ville (DPV),
- renforcer la péréquation (DSU/DSR/FPIC), pour plus de solidarité;
- faire en sorte que les concours financiers de l'Etat aux collectivités contribuent à la transformation des territoires, par des actions qui seront labellisées «grand plan d'investissement», comme au travers d'un nouveau fonds de modernisation.

Madame le Maire rappelle que des dégrèvements de la taxe d'habitation sont programmés sans connaître l'évolution de cette mesure, ce qui rend difficile la visibilité à moyen terme. Les dotations devraient se stabiliser en 2018 après quatre années de baisse. En revanche, la dotation de compensation de la taxe professionnelle, figée à 633 000 € pour Aubigny, pourrait devenir une variable d'ajustement soumise à minoration. Les modalités de cette dernière mesure sont inconnues à l'heure actuelle.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal est maintenu. La dotation sur les titres sécurités, passée de 5 030 € à 8 580 €, pourrait être portée à 12 130 € pour les communes enregistrant plus de 1875 titres par dispositif au cours de l'année précédente.

Madame le Maire présente ensuite la **situation financière de la Commune.**

Dépenses section de fonctionnement

Les charges à caractère général enregistrent une petite baisse par rapport à 2016, l'augmentation des charges de personnel correspond en 2017 à une hausse normale mais sera plus importante dans l'avenir en raison de la suppression des contrats aidés. L'atténuation de produits correspond au FPIC que la commune verse à hauteur de 116 794 €. Avec les autres charges de gestion courante, les dépenses de gestion courante s'établissent à 6 481 941 €. Les charges financières baissent puisque la dette s'amenuise et les charges exceptionnelles s'élèvent à 20 543 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables puisque la hausse des dépenses de personnel a été compensée en partie par une baisse des charges à caractère général grâce à l'effort réalisé dans tous les services, une baisse des contingents et participations et une baisse naturelle de l'intérêt de la dette.

Recettes section de fonctionnement

Madame le Maire indique que les produits des services sont en hausse pour 2017 à 554 956 € (+ 13,8 %), les impôts et taxes représentent 4 868 820 € sans augmentation de taux, les dotations se sont élevées à 2 002 204 €, les autres produits de gestion courante sont arrêtés à 97 468 €. Le montant de 185 900 € représente le remboursement sur les salaires des contrats aidés et lors de congés maladie des agents.

La hausse significative des produits des services provient notamment :

- des recettes culturelles (+ 33%) grâce au succès de la programmation culturelle,
- de l'activité du portage de repas (+ 24 %) suite au changement de prestataire,
- de la piscine qui a enregistré une hausse de 1,46 %
- du restaurant scolaire avec une augmentation de 8,25 %. Madame le Maire précise qu'au vu de la fréquentation croissante, la commune se voit contrainte de construire une nouvelle cantine.

A ces produits, s'ajoutent le transfert de la compétence de l'aire d'accueil des gens du voyage à la communauté de communes Sauldre & Sologne.

Epargne brute

Madame le Maire rappelle que cette épargne brute correspond à la capacité d'autofinancement de la Commune. Après une diminution en 2016, cette capacité d'épargne brute est remontée à 1 087 952 € à la suite de la hausse plus rapide des recettes par rapport aux dépenses.

Epargne nette

Ce montant représente la capacité d'investissement puisqu'il ne comprend pas le remboursement du capital de la dette.

Capacité de désendettement

Madame le Maire indique qu'au vu de l'état de la dette, la commune aurait, sans ajouter aucun emprunt supplémentaire, terminé de rembourser sa dette en 2032. Toutefois, la commune sera dans l'obligation de contracter un nouvel emprunt pour la construction de la gendarmerie. Le montant de remboursement doit être compensé par le loyer versé par la gendarmerie.

La commune se situe à 3,35 années pour rembourser l'intégralité de sa dette. Il est préconisé de ne pas dépasser 12 ans pour les communes.

Les orientations budgétaires 2018

> Contribution de la Commune dans le cadre de l'indemnisation Rateau :

- ✓ 270 895 € dans l'hypothèse d'une reconstruction à Aubigny
- ✓ 222 569 € dans l'hypothèse d'un déménagement du site hors secteur

La revente du terrain n'est pas anticipée puisque celle-ci est conditionnée à la réalisation du barreau routier.

Les parties seront appelées à verser leur contribution à la Commune qui reversera la totalité de la somme.

Les recettes de fonctionnement :

Madame le Maire annonce la baisse de ces recettes en 2018. Cette diminution s'explique notamment par la suppression des contrats aidés mais également le transfert des activités du service de portage de repas au CCAS.

Les dépenses de fonctionnement :

La progression des charges de personnel a été estimée à 2,75 % et une augmentation du FPIC est évaluée à 15 000 €. Les autres dépenses de fonctionnement demeurent stables.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas du vote du budget mais uniquement d'orientations. Elles se composent des restes à réaliser 2017 pour 297 802 €, du remboursement de la dette pour 486 500 € et de nouvelles dépenses d'équipement à hauteur de 2 913 000 €.

Ces nouvelles dépenses sont :

- la construction de la gendarmerie (travaux 2018) estimée à 980 000 euros
- les travaux sur le château des Stuarts (fin tranche 1 et début tranche 2)..... 510 000 euros
Sur 2017, seuls 40 000 € ont été réglés sur cette opération.
- la réfection de l'avenue du Parc des sports 140 000 euros
Cette opération se réalisera par tiers. Il s'agit de reprise, de prévoir l'accessibilité
- la requalification d'une friche au cœur du centre historique 224 000 euros
En 2018, seule la démolition sera programmée et l'aménagement de l'esplanade sera reportée à l'année prochaine
- la création d'une cantine au sein de l'école maternelle 299 000 euros
Cette opération paraît indispensable pour le bien-être des enfants et des agents

Les autres grandes dépenses d'équipement concerneront :

- la reprise de concession cimetière..... 19 250 euros
- l'acquisition du terrain qui accueillait le silo..... 85 000 euros
Il s'agit d'une estimation puisque les négociations ne sont pas entamées par Axereal.
Après la destruction du silo, des réunions ont débuté avec Anaïs pour étudier l'implantation d'une résidence seniors pour les personnes handicapées et pour les personnes qui ne peuvent plus rester chez elles.
- l'accessibilité (école primaire, vestiaire rugby, tribune parc des sports, WC publics place de l'Equerre) 127 000 euros
Il s'agit du plan Ad'ap établi sur six ans.
- la confortation de la digue du petit étang 30 000 euros
- la mise aux normes électricité complexe sportif 2^{ème} tranche..... 13 000 euros
- l'aménagement paysager de l'avenue de Paris..... 25 000 euros
La commune n'est pas encore en possession de l'étude demandée au CAUE pour cet aménagement.
- la réalisation d'un forage au centre équestre..... 30 000 euros

La commune s'engage à réaliser ce forage car ce point a été le point de rupture avec la personne pressentie lors de la dernière consultation pour la délégation de service public du centre équestre. Il sera proposé au concessionnaire de prendre en charge la récupération d'eau de pluie et la commune financera le forage. Madame le Maire rappelle que dans les délégations de services publics, il est envisageable d'allonger la durée de la DSP si les preneurs réalisent des investissements.

La somme des investissements communaux s'établit à 2 482 000 €. Pour atteindre les 2,9 M€ d'investissement possible, il est envisageable d'ajouter des travaux tels que ceux entrant dans le cadre du plan Rêve (30 000 €), des sanitaires vestiaires pour personnel féminin (20 000 €), la chaudière du centre de loisirs (20 000 €), le remplacement du standard (9 900 €), des extensions de logiciels pour proposer un « portail citoyen » aux familles...

Les recettes d'investissement

Madame le Maire indique que ces recettes se composent notamment :

- de subventions en restes à réaliser 94 823 euros
sur les travaux du château (Département et réserve parlementaire) et de subventions de l'Agence de l'eau dans le cadre de la gestion différenciée (mise en place et équipement).

De nouvelles subventions d'investissement seront inscrites en recettes d'investissement :

- la subvention DRAC Tranche 1 pour le château :..... 109 026 euros
- une subvention régionale (CRST) pour le bassin et la gestion différenciée..... 16 600 euros
- une subvention régionale (CRST) pour l'accessibilité des WC public 19 300 euros
- le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour la requalification d'une friche au cœur du centre historique..... 101 392 euros
- le FSIL pour l'acquisition d'un véhicule électrique..... 6 320 euros
- la DETR (2017) pour la construction d'une gendarmerie 397 170 euros
- le nouveau contrat départemental pour la construction d'une cantine au sein de l'école maternelle du Printemps 106 000 euros

Les autres recettes d'investissement sont :

- le fonds de compensation de la TVA (CA 2017) 90 000 euros
- un emprunt nouveau pour la construction de la gendarmerie 900 000 euros

Un emprunt de 900 000 euros équivaut à une annuité d'environ 55 000 euros qui pourra être compensée par les loyers versés pour la gendarmerie.

La fiscalité

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les impôts en 2018.

La dette

La construction de la gendarmerie contraint la commune à réaliser un emprunt en 2018. Madame le Maire précise que le remboursement de la dette s'établirait alors à 4,07 années alors que la préconisation reste à moins de 12 ans pour les communes.

Engagements pluriannuels :

Madame le Maire rappelle les autorisations de programmes suivantes :

- Avenue du Parc des Sports pour 137 240 € sur l'exercice 2018 ; 190 162 € sur 2019 et 206 366 € sur 2020
- Château avec 508 077 € sur l'exercice 2018 et 195 890 € sur 2019.

Madame le Maire indique qu'il est possible pour les conseillers municipaux de s'inscrire auprès des services techniques pour participer aux réunions de chantier.

- Construction de la gendarmerie avec 980 000 € sur 2018 et 486 000 € sur 2019
- Aménagement Place Paul Lasnier pour 12 000 € sur 2018

Les budgets annexes

Le Budget assainissement s'équilibre à 160 000 € en section d'exploitation et à 750 000 € en section d'investissement. Il concernera le renouvellement de matériel et les travaux de canalisation.

Le Budget Eau potable s'équilibre à 235 000 € en section d'exploitation et à 226 000 € en section d'investissement.

Le budget du lotissement du Moulin des Filles enregistre les montants de l'achat du terrain, de sa division en lots et de la vente de ces lots.

Madame le Maire présente ensuite la projection jusqu'en 2019 puisque les différentes mesures annoncées ne permettent pas à l'heure actuelle de procéder à une estimation précise.

Sur une question de Madame DAUGU, Madame le Maire indique que le terrain supportant le silo Axereal développe une surface d'environ 4 ha.

Monsieur DECROIX s'interroge sur la nécessité d'ajouter un forage au centre équestre en plus de la récupération des eaux de pluie et demande si le forage suffirait.

Madame le Maire répond que le forage apparaît indispensable mais qu'il est intéressant de disposer de la récupération d'eaux pluie pour d'autres utilisations. Il est précisé que les chevaux ne peuvent être abreuvés avec de l'eau de pluie.

Monsieur DECROIX indique que le centre équestre dispose d'une grande surface pour effectuer la récupération des eaux de pluie.

Monsieur TURPIN rappelle qu'il faut prévoir les périodes sèches et que les chevaux ne peuvent pas boire cette eau.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018.

> Délégation de service public du centre équestre : lancement de la procédure

Madame le Maire rappelle que certains points ont été modifiés dans le règlement de la consultation, et notamment :

- page 10 : le nombre de personnes à auditionner au cours de la consultation passe de trois à cinq candidats, ce qui entraîne une consultation envisagée sur la journée complète du 24 avril

Dans le projet de contrat de concession, les modalités financières sont proposées comme suit, après avoir échangé avec les services de la préfecture :

- le loyer du studio est fixé à 250 €/mois

- le montant de la redevance d'exploitation (page 8 du règlement et page 18 du contrat) comportant une part fixe correspondant à l'occupation du domaine public et une part variable dont le montant évolue en fonction du niveau de l'activité, sera proposé par les candidats selon les critères suivants :

- ✓ part fixe : proposition ne pouvant être inférieure à 4 000 € HT par an
- ✓ part variable : pourcentage ne pouvant être inférieur à 2 % et s'appliquant à partir d'un chiffre d'affaires hors taxes réalisé annuellement et supérieur à 100 000 €

Sur une question de Madame CHARON COLIN, Madame le Maire précise que les preneurs n'auront pas l'obligation d'occuper le studio. Le fait d'intégrer ce studio à la redevance peut être un des éléments de la négociation.

Madame CHARON-COLIN indique qu'elle considère ce studio comme un équipement faisant partie intégrante du centre équestre.

Madame le Maire précise que la sous-location à une personne extérieure au centre équestre est strictement interdite.

Madame le Maire rappelle que la durée de la DSP peut être prolongée si des investissements sont réalisés par les preneurs.

Le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 1 Abstention : M. DECROIX) le lancement d'une nouvelle consultation pour l'attribution de la délégation de service public du centre équestre suivant le règlement de consultation et le contrat de concession présentés.

Monsieur DECROIX précise qu'il s'abstient sur cette délibération en raison du point portant sur le forage.

Madame RENIER répond que ce forage était prévu à l'origine du projet mais qu'il n'a pas été réalisé.

> Marché de fourniture d'électricité

Monsieur TURPIN rappelle que la commune a adhéré au dispositif d'achat groupé mis en place par l'UGAP pour la fourniture d'électricité depuis la fin des tarifs réglementés de la vente d'électricité. Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2018 et l'UGAP propose la passation de nouveaux marchés publics de fourniture d'électricité avec services associés.

Madame le Maire précise que ce dispositif permet, à l'échelle de nombreuses collectivités, de réaliser des économies intéressantes en raison du volume commandé.

Madame DAUGU demande à quel montant s'établit l'adhésion à l'UGAP. L'information sera communiquée lors de la prochaine séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'adhésion de la Commune au dispositif d'achat groupé d'électricité 2 proposé par l'UGAP pour l'alimentation électrique des bâtiments communaux, ledit contrat courant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

> Modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire indique qu'il s'agit de créer les emplois correspondant aux contrats pour « accroissement temporaire d'activité » et « accroissement saisonnier d'activité ». Elle précise que la loi oblige désormais la commune à préciser les dates de ces recrutements alors que le tableau annuel voté auparavant indiquait uniquement le nombre de personnels nécessaires sans précision de dates.

Madame le Maire indique que pour ce qui concerne les emplois pour accroissement temporaire d'activités, des postes sont créés pour pallier la fin des contrats aidés jusqu'à la fin de l'année scolaire et l'étude sur l'organisation de l'année scolaire prochaine avec le retour à quatre jours d'école donnera lieu à une nouvelle délibération.

Ce tableau créé également un emploi d'adjoint technique jusqu'à la fin de l'année pour l'entretien des espaces verts suite à la fin d'un contrat aidé, avant d'aboutir éventuellement sur 2019 à une embauche. Un emploi d'adjoint technique conducteur d'engins est également ouvert, du 19 mars au 18 septembre afin de disposer d'une période d'essai. Sur cet emploi, Madame le Maire propose de prévoir une rémunération au 9^e échelon du grade et non 1^e échelon comme indiqué dans le tableau présenté afin de rémunérer correctement les qualifications de l'agent.

Pour le secteur scolaire, un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles à temps non complet est créé jusqu'à la fin de l'année scolaire suite à la fin d'un contrat aidé.

Au service jeunesse, un emploi d'adjoint d'animation est créé pour encadrement de la colonie intercommunale et l'animation à la MJA du 9 juillet au 27 juillet 2018. Madame le Maire précise que ce poste aurait également pu être proposé dans le cadre des besoins saisonniers. Elle ajoute que les animateurs n'apparaissent pas dans la présente délibération car leur recrutement s'opère dans le cadre de contrats de droit privé.

Madame le Maire propose ensuite la création des emplois pour accroissement saisonnier d'activités.

Il s'agit des emplois pour l'accueil et l'entretien des locaux de la Piscine ainsi qu'un emploi de maître-nageur-sauveteur pour remplacement du personnel durant les vacances. Madame le Maire précise que les MNS sont sollicités durant les périodes scolaires pour l'apprentissage de la natation et durant les vacances pour la surveillance loisirs.

Des emplois sont également créés pour les secteurs espaces verts – fêtes et administration afin de recruter de jeunes étudiants durant l'été pour arrosage et montage-démontage des FFE, un agent pour travaux de couture pour réaliser des drapeaux à hauteur de 35 H à réaliser au cours de la période du 1^{er} avril au 20 juillet, un adjoint technique pour la restauration des groupes des FFE du 13 au 15 juillet.

Pour le secteur culturel, un emploi de gardiennage à 20/35^{ème} est créé du 2 juillet au 31 août pour l'exposition du Vieil Aubigny, en dehors de cette période l'exposition est gardée par des bénévoles. Pour le gardiennage de la galerie François 1^{er}, deux adjoints du patrimoine devront être recrutés pour assurer la surveillance semaine et week-end.

Au-delà de ces emplois non permanents, Madame le Maire propose de créer un emploi permanent pour le poste d'animation de la Maison de Services Au Public. La personne actuellement en place a suivi toutes les formations nécessaires et maîtrise le poste, il s'agit de pérenniser son emploi, à hauteur de 25h/semaine, initialement sous contrat aidé.

Madame DAUGU indique que toutes les serrures au gymnase ont été remplacées et qu'il n'y a plus personne sur place. Elle rapporte qu'il y aurait eu des intrusions suite à des fenêtres laissées ouvertes. Elle indique qu'elle s'est trouvée face à la porte du gymnase fermée alors qu'elle devait se rendre à la séance de gymnastique.

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une période de transition, mais qu'un courrier vient d'être adressé à toutes les associations leur demandant d'être vigilante car effectivement il a été constaté que des lumières restaient allumées, des portes ouvertes. Pour ce qui concerne la salle des fêtes, la serrure se trouvant au bas de la porte, l'utilisation du badge est moins évidente. Madame le Maire demande s'il est possible de remonter la serrure à mi-hauteur.

Sur une remarque de Madame DAUGU concernant l'intervention d'un agent en cas de problème, Madame le Maire indique qu'un numéro d'astreinte est toujours joignable. Elle ajoute que la mise en place de ce dispositif a anticipé la fin des contrats aidés puisqu'il y avait sur ce poste deux gardiens, l'un titulaire et l'autre sous contrat aidé. Un gardien demeure logé sur place pour nécessité de service.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- la création des emplois non permanents énumérés ci-dessus
- la création de l'emploi permanent à temps non complet à 25h/semaine affecté à l'accueil de la MSAP, étant précisé que cet emploi permanent pourra être également pourvu par un agent contractuel
- la modification en conséquence des tableaux des emplois communaux permanents et non permanents, étant précisé que ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels.

> Travaux de rénovation d'armoires de commande d'éclairage public

Il s'agit de la rénovation de treize armoires de commande d'éclairage public à réaliser par le Syndicat d'Energie du Cher pour un montant total HT de travaux de 25 860 €.

La dépense prise en charge par la commune représente 50 % du montant des travaux.

Monsieur TURPIN indique qu'à l'issue de cette intervention, il ne restera qu'une ou deux armoires à rénover.

> Mandatement d'une créance éteinte

Madame BUREAU indique qu'il s'agit de l'exécution d'une ordonnance aux fins d'homologation d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au profit d'une personne domiciliée à Aubigny-sur-Nère, redevable de la somme de 227,25 € au titre de factures de garderie et de cantine émises en 2017.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le mandatement de cette somme à l'article 6452 « créances éteintes ».

> Représentation du Conseil municipal auprès de l'association des Petites Cités de Caractère

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame le Maire pour représenter le Conseil municipal en qualité de déléguée titulaire auprès de l'association des Petites Cités de Caractère de France, et Monsieur François GRESSET en qualité de délégué suppléant.

> Projet de vente d'un immeuble par la société France Loire

Madame le Maire indique que France Loire souhaite mixer les propriétaires et les locataires.

A la demande de Madame BUREAU, il est indiqué que l'immeuble en question est vacant mais que les locataires de la société France Loire bénéficie d'un prix préférentiel en cas d'acquisition.

Madame DAUGU demande qu'un point sur le logement social soit présenté lors du prochain conseil municipal. Elle ajoute que l'immeuble de la Genetière paraît se vider de ses locataires.

Madame BUREAU indique que cet immeuble appartenant à l'Office Public d'HLM doit être déconstruit. Il apparaît que les personnes préfèrent désormais l'habitat individuel aux appartements. Les loyers dépendent du financement de départ à la construction, certains loyers de maisons sont inférieurs à ceux d'appartements.

Madame BOUVARD précise que des pensionnaires d'ANAÏS sont logés dans ce bâtiment.

Le Conseil municipal émet, à l'unanimité des membres présents et représentés, un avis favorable à la vente de l'immeuble situé 1 résidence de Vlotho par la société France Loire.

-

Madame le Maire indique au Conseil municipal que Monsieur ROUARD, Adjoint au Maire, a rencontré un problème de santé et doit rejoindre prochainement la maison de convalescence d'Issoudun. Elle lui transmet les amicales pensées des membres du conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame le Maire communique le **calendrier des manifestations**

MARS

Ven 2	20 h 00	Concert - Académie Musicale du Cher – La Forge
Sam 3	13 h 30 – 17 h 30 19 h 30	Tournoi Futsal – ACN Handball – Gymnase n° 2 Soirée dansante moules frites – ESA Football – Salle des fêtes
Du lun 5 au sam 17		Exposition « Printemps des poètes » - Bibliothèque
Du mar 6 au jeu 8	Journée	Bourse aux vêtements de printemps – Association des Familles d'Aubigny et du Cher Nord – Salle des fêtes

Sam 10	20 h 00	Soirée dansante – Association Gym et Bien Etre – Salle des fêtes
Dim 11	11 h 00	Kermesse – Association Saint Martin – Salle des fêtes
Ven 16	20 h 30	Théâtre « Aux armes Marguerite » - Commune d'Aubigny-sur-Nère – La Forge
Sam 17		Carrefour Gym Tendance suivi d'une soirée dansante – Fédération Française d'Education Physique et de Gym Volontaire/Aubigny Organisé par Gymnastique Volontaire – Salle des fêtes
Du ven 16 au sam 24		Exposition « Dis-moi dix mots » - Bibliothèque Des flyers sont à disposition à l'accueil de la Mairie
Lun 19	18 h 15	Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc – Départ cour de la mairie pour le Monument aux morts
Sam 24 dim 25	<i>Journée</i>	Salon des vins et produits de terroir – Rotary Club Aubigny Argent – Salle des fêtes
Du ven 30 au dim 8 avril		4 ^{ème} salon des artistes amateurs – Galerie François 1 ^{er}

2 – Madame le Maire communique le **calendrier des réunions**

- Jeudi 15 Mars 2018 à 18 h 30 : Commission Culture
- Jeudi 22 Mars 2018 à 20 h 00 : 8^o Commission
- Jeudi 29 Mars 2018 à 20 h 30 : Conseil municipal

3 – Madame le Maire souhaite apporter quelques indications concernant la **mort du cygne** noir sur l'étang du Parc des Sports. Elle précise tout d'abord qu'elle était absente d'Aubigny au moment des faits.

Elle indique avoir découvert que ce cygne n'était pas venu seul se poser sur l'étang mais qu'il avait été déposé par une personne extérieure. Il s'avère qu'il avait les ailes coupées. Les réseaux sociaux se sont emparés de l'histoire et Madame le Maire a reçu des propos injurieux de n'avoir pas agi à la suite de ce malheureux évènement. Il semblerait que le cygne ait été tué par un chien de chasse après avoir cassé sa laisse, excité par son maître.

Il est précisé que le cygne n'est pas une espèce protégée. Ce cygne était bagué mais la lecture de celle-ci apparaît difficile.

4 – Madame GRESSIN indique qu'elle a rendu visite, accompagnée de Monsieur DUVAL, aux enfants partis en **classe de neige**. Tous les enfants étaient ravis et ont remercié la municipalité.

5 – Madame GRESSIN indique que les vingt-six enfants qui participent actuellement au **centre de loisirs** sont ravis des activités proposées. Elle ajoute que la Maison des Jeunes propose un grand nombre d'activités durant les congés scolaires.

Madame DAUGU ajoute que la programmation du cinéma est adaptée aux jeunes durant les vacances.

6 – Madame DAUGU indique que le **film zéro phyto 100 % bio** était particulièrement intéressant. Madame le Maire regrette de n'avoir pas pu y assister.

7 – Madame le Maire annonce que le Pays-Fort va certainement sortir du **zonage des zones défavorisées simples**. Elle indique que la demande d'ajout du critère « emploi » pour lequel le conseil municipal a délibéré il y a quelques mois a été balayé par la commission européenne. Le Pays-Fort est menacé puisqu'environ 140 exploitations sortiraient du zonage et notamment des éleveurs. Souvent l'indemnité compensatrice de handicap naturel faisait le résultat de l'exploitation, or cette indemnité ne serait plus versée. Le jour où il n'y aura plus d'élevage, le Pays-Fort sera en friche et on constatera la modification du paysage. Aubigny n'est pas concernée a priori mais est solidaire du Pays-Fort. Les exploitants qui ont contracté un emprunt l'ont fait en tenant compte de l'indemnité compensatrice, les jeunes agriculteurs qui s'installent en zone défavorisée peuvent bénéficier d'une bonification. Le polygone par exemple entre dans les zones défavorisées mais ce territoire n'est pas un territoire d'élevage, cela ne compense en rien la sortie d'autres secteurs.

8 – Monsieur TASSEZ souligne que le **club de Rugby d'Aubigny** a gagné tous ses matches depuis le début de la saison en 2° série régionale malgré les conditions d'entraînement dues à la météorologie. Il adresse ses félicitations au nouvel entraîneur, à Monsieur MERY et à l'ensemble des joueurs qui représentent Aubigny au niveau de la Région.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 00